

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CHARLES RIST

Les chômeurs d'après une enquête récente

Journal de la société statistique de Paris, tome 83 (1942), p. 90-112

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1942__83__90_0

© Société de statistique de Paris, 1942, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

LES CHÔMEURS D'APRÈS UNE ENQUÊTE RÉCENTE

Je voudrais présenter à la Société de statistique les principaux résultats d'une enquête sur le chômage effectuée par l'Institut scientifique de Recherches économiques et sociales au cours des années 1935 et 1936.

Le premier volume de cette enquête a été publié en 1938. Il est consacré à l'histoire du chômage en France de 1930 à 1936 et constitue surtout une étude économique.

Le deuxième volume, qui est en cours d'impression et paraîtra, j'espère, dans peu de semaines, a pour titre : *Les chômeurs à Paris, Lyon et Mulhouse*. C'est une étude surtout sociale. On y trouvera l'élaboration de renseignements directement relevés par nous d'après les fiches des fonds de chômage, et concernant un peu plus de 34.000 chômeurs, dont les vicissitudes depuis 1934 et au cours des années suivantes ont été notées avec autant de soin que possible.

L'enquête a été menée et l'ouvrage rédigé par trois collaborateurs de mon Institut : M. Marc Bamberger, aujourd'hui prisonnier en Allemagne; M^{me} Gabrielle Letellier et M. Robert Marjolin, actuellement en mission loin de Paris. C'est à eux que revient entièrement le mérite de ce travail, ainsi qu'aux autres collaborateurs de l'Institut, en particulier M^{me} Sterne, qui ont tous pris part à l'établissement des tableaux statistiques et des graphiques. Je voudrais résumer ici les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus. En effet, les constatations faites au cours de l'enquête présentent un intérêt qui ne se limite pas à une période donnée, mais qui me paraît durable et indépendant des circonstances particulières à la crise qui a précédé la guerre.

Ces constatations concernent l'attitude économique aussi bien des chefs d'entreprise que des chômeurs en face de difficultés qui se retrouveront les mêmes toutes les fois qu'une altération profonde des débouchés et des prix poseront devant eux des problèmes similaires.

Le chômage dont il s'agit ici, rappelons-le, est celui qui se manifeste au cours d'une crise d'origine économique, et non celui que nous voyons aujourd'hui se produire par suite des circonstances de la guerre, et qui présente des caractères tout différents.

Les fiches individuelles ayant servi de base à notre étude et relevées dans les fonds de chômage comportaient les renseignements suivants : on a noté d'abord le sexe, la nationalité, l'âge et la profession du chômeur; ensuite le salaire payé avant chaque entrée en chômage, la durée de l'emploi chez le dernier patron, les ressources de la famille autres que celles provenant du travail du chef; en troisième lieu, les radiations et les inscriptions successives du chômeur au fonds de chômage et leurs dates; en quatrième lieu, les charges que le chômeur doit supporter, par suite de la présence des membres de sa famille à son foyer; enfin le loyer payé par lui.

Les données relatives aux inscriptions et aux radiations ont été transformées de manière à faire connaître le nombre et la durée des périodes alternées de chômage et de travail de chacun. Ces données ont été ensuite classées de

manière à répondre à la série des questions auxquelles nous nous proposons de répondre, et qui, bien entendu, étaient extrêmement nombreuses.

La difficulté d'un travail comme celui-ci provient, dans une large mesure, de ce que beaucoup de questions surgissent, non pas au début de l'étude, mais au fur et à mesure que l'examen des fiches suggère des questions nouvelles. Il faut alors regrouper les renseignements initiaux suivant des classifications nouvelles, et il en résulte des pertes de temps. Si nous avions aujourd'hui à recommencer ce travail, nous procéderions sans doute, d'une manière un peu différente. Ces circonstances, en dehors même des difficultés nées de la guerre, excusent le retard avec lequel paraît ce volume.

Pour être vraiment complète, notre enquête aurait dû porter sur le plus de centres industriels possible. Nous avons dû cependant nous limiter à Paris, Lyon et Mulhouse. Les raisons de ce choix n'ont pas besoin d'être développées : Il suffit de dire que les chômeurs de Paris ont constitué au cours de la crise la moitié, sinon plus, des chômeurs de la France entière. Lyon et Mulhouse, étant donné leur importance industrielle, s'imposaient à nous. Enfin, nous avons dans ces trois centres trois directeurs d'enquête parfaitement qualifiés auxquels nous avons pu confier l'organisation locale des recherches. Nous avons dû renoncer à notre grand regret à trouver un directeur qualifié et disposant de loisirs suffisants pour entreprendre et diriger l'enquête dans la région du Nord où elle eût été particulièrement significative.

* * *

La première question que nous nous sommes posée concernait la sélection des chômeurs : quelles sont les raisons qui, parmi les ouvriers d'une entreprise, font, en période de crise, et quand une diminution des commandes oblige à réduire le personnel, choisir ceux-ci plutôt que ceux-là ?

Le bon sens suggère que le chef d'entreprise choisira de préférence ceux des ouvriers dont le rendement est moindre, puisqu'en période de baisse des prix, il s'agit avant tout pour lui de diminuer son prix de revient. Or, parmi les ouvriers à moindre rendement, il est naturel de penser d'abord aux plus âgés, ensuite à ceux dont le salaire est inférieur à celui des ouvriers de la même catégorie et de la même spécialité.

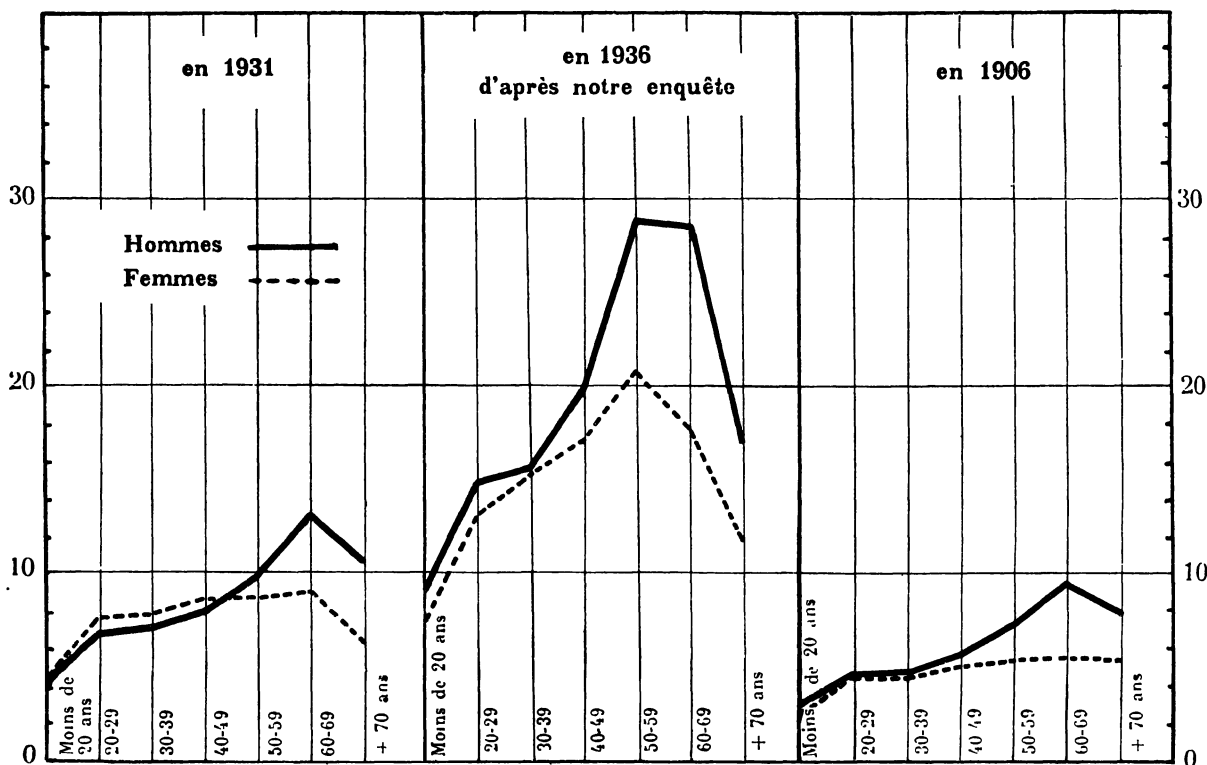
En ce qui concerne l'âge, la réponse de notre enquête est très nette : elle est donnée par les deux tableaux suivants :

Le premier exprime le nombre des chômeurs d'un âge donné pour 100 ouvriers du même âge, en 1906, en 1931, et dans notre enquête. On voit que cette proportion croît avec l'âge.

TABLEAU I. — *Proportion des chômeurs de chaque groupe d'âge par rapport aux salariés du même âge.*

Groupes d'âge	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1931	1936	1906	1931	1936	1906
Moins de 20 ans	4,3	8,6	3,3	4,4	7,0	2,8
20 à 29 ans	6,7	14,6	4,9	7,8	12,9	5,0
30 à 39 ans	6,7	15,1	5,0	8,0	14,8	5,0
40 à 49 ans	7,6	19,8	5,9	8,4	16,3	5,3
50 à 59 ans	9,8	29,0	7,4	8,9	20,4	5,7
60 à 69 ans	13,0	28,0	9,6	9,0	18,2	5,8
Plus de 70 ans	10,6	16,5	8,0	6,7	11,7	5,8

GRAPHIQUE I. — *Proportion des chômeurs par catégories d'âge pour cent salariés, au cours de différentes enquêtes.*



Dans un article de la *Revue d'économie politique* de janvier 1939, M. Depoid, se basant sur les résultats du recensement professionnel de 1936, a dressé des graphiques semblables pour les chômeurs relevés lors des trois recensements de 1906, 1931 et 1936, dans onze départements. (On sait que les renseignements complets de 1936 n'ont pas encore été publiés.) On sera frappé, en consultant ces graphiques, de l'identité presque absolue du graphique de M. Depoid et du nôtre. Il en résulte une précieuse confirmation du caractère représentatif de notre échantillon. En particulier, on remarquera sur les deux graphiques le niveau particulièrement élevé de la courbe de 1936, — ce qui confirme le caractère exceptionnellement intense du chômage de cette époque.

Le deuxième tableau est emprunté exclusivement à notre enquête. Nous avons relevé l'âge moyen des chômeurs observés suivant l'année où ils sont tombés pour la première fois en chômage. On voit qu'au fur et à mesure que les années s'écoulent, cet âge moyen diminue. Il est pour les chômeurs de la première année, de 47 à 54 ans.

TABLEAU II. — *Age moyen des chômeurs de l'enquête d'après l'année d'inscription au fonds de chômage et d'après la catégorie professionnelle.*

(Région parisienne.)

Catégories professionnelles	Age moyen des chômeurs inscrits en						
	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
<i>Hommes.</i>							
Ind. métallurgiques et mécaniques	48	45	45	42	39	39	39
Bâtiment et terrassement	46 1/2	44	41 1/2	40	40	39	38
Industries du bois	54	52	47	46	44	43	38
Employés	53	52 1/2	49	49	48 1/2	46	43
Manœuvres et manutentionnaires	54	46 1/2	44 1/2	42 1/2	41 1/2	40	40
<i>Femmes.</i>							
Ind. métallurgiques et mécaniques	47 1/2	47	42	38	39	37	36
Travail des étoffes et vêtements	57	49	49	49	45	43	44
Employées	—	48	48	46	44	40	40
Manœuvres	50	49	47	42	41	35 1/2	36

La situation particulièrement pénible des ouvriers âgés, quand s'ouvre une période de chômage, apparaît nettement à la lecture de ces chiffres : ce sont eux qui sont frappés les premiers. Comme, d'autre part, en cas d'amélioration, nous verrons qu'ils trouvent beaucoup plus de difficultés à se réembaucher que les jeunes, il en résulte que la perte initiale de travail est pour eux généralement définitive.

En dehors de l'influence évidente exercée par l'âge sur la sélection des chômeurs, n'y a-t-il pas dans le taux du salaire qu'ils touchaient avant de perdre leur travail une autre indication importante? Si ce salaire est inférieur à celui que touchait la moyenne des ouvriers de la même catégorie professionnelle, au même moment, ne peut-on en inférer légitimement que les chômeurs se recrutent de préférence parmi les ouvriers moins habiles, puisque le salaire se proportionne assez exactement dans chaque catégorie au rendement des divers ouvriers.

Nous avons fait cette comparaison, et calculé pour cinq groupes professionnels l'écart entre le salaire moyen courant de la profession, et le salaire révélé par notre enquête — toujours dans la région parisienne.

TABLEAU III. — *Écart % entre le salaire journalier moyen courant et le même salaire fourni par l'enquête.*

(Région parisienne hommes.)

	1931	1932	1933	1934	1935
Ind. métallurgiques et mécaniques	— 12,25	— 12,20	— 10,22	— 11,28	— 10,64
Bâtiment et terrassement	— 12,25	— 5,52	— 2,54	— 3,27	— 3,97
Industries du bois	— 12,47	— 8,91	— 8,85	— 6,58	— 6,10
Employés	— 3,80	+ 2,81	+ 8,15	+ 10,66	+ 16,56
Manœuvres et manutentionnaires	— 2,85	+ 2,21	+ 3,48	+ 7,66	+ 3,18

L'infériorité du salaire moyen des chômeurs, par rapport à la moyenne, apparaît clairement, avec deux exceptions seulement, l'une dans la catégorie des employés, et l'autre dans celle des manœuvres et manutentionnaires. Chez les employés, l'explication paraît se trouver dans le fait que les employés à salaire élevé comme les caissiers, ont été particulièrement atteints par le chômage, ce qui relève la moyenne pour cette catégorie. Chez les manœuvres, l'explication paraît être que des ouvriers de toutes catégories se sont fait souvent inscrire sous cette rubrique, pensant pouvoir ainsi se faire plus aisément réembaucher.

On nous demandera comment nous sommes arrivés à déterminer le salaire moyen de la profession, qui nous sert de point de comparaison? Je renvoie sur ce point à l'enquête elle-même, où nous donnons toutes les précisions voulues. Je note en passant que si nous avions une bonne statistique générale des salaires, nous nous serions épargné beaucoup de recherches, et qu'en outre nos salaires « moyens » appuyés sur des données officielles seraient moins exposés à la critique. On sait qu'une telle statistique nous fait défaut jusqu'ici. Tels quels, nos chiffres correspondent, croyons nous, très sensiblement à la vérité au moment de notre enquête, et les conclusions que nous en avons tirées sont donc valables.

Enfin, nous nous sommes demandés si la sélection des chômeurs ne tenait pas compte de la durée du dernier emploi. Cette sélection peut résulter de deux considérations : le chef d'industrie se sépare d'abord des ouvriers arrivés le plus récemment, en dehors de toute question de rendement, et pour de simples raisons d'humanité à l'égard des plus anciens; mais il se peut aussi que les ouvriers ayant eu une faible durée de dernier emploi soient aussi des ouvriers à rendement médiocre, changeant fréquemment de place. Quelle que soit la considération qui ait prévalu, un fait ressort nettement des chiffres de notre enquête : c'est que dans presque toutes les catégories (à part les employés et les métallurgistes) et surtout lorsqu'il s'agit des femmes, la proportion la plus élevée des ouvriers entrés chaque année en chômage se rencontre parmi ceux ayant la moindre durée d'emploi. Au fur et à mesure que la crise se prolonge, on voit augmenter la proportion des ouvriers renvoyés, ayant derrière eux une plus longue durée d'emploi, — sans doute parce que l'âge intervient alors comme facteur dominant, et fait pencher la balance en faveur de l'ouvrier plus récent, mais plus jeune, et ayant un rendement plus élevé.

TABLEAU V. — *Durée de l'emploi avant le chômage à Paris et dans la banlieue parisienne, d'après la catégorie professionnelle.*

Nombre des chômeurs	% par rapport au total des ouvriers de la profession						Totaux
	1 à 90 jours	91 à 365 jours	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
	<i>Hommes.</i>						
15.227.	17,4	30,0	24,1	11,3	10,7	6,5	100
	47,4						
	<i>Femmes.</i>						
5.743.	15,3	35,1	23,4	10,0	9,9	6,3	100
	50,4						

Notons en passant que l'examen de la durée du dernier emploi d'après notre échantillon révèle deux faits assez intéressants que les fiches des fonds de chômage sont à peu près seules à pouvoir mettre au jour. Le premier, c'est que 47 % des chômeurs hommes, et 50 % des femmes ont des durées de dernier emploi d'un an au plus. Parmi eux 17 % n'ont pas plus de quatre vingt dix jours. Un quart ont des durées qui vont de un à trois ans — et le reste, — soit 25 % — seulement reste au-dessus. La stabilité de l'emploi est donc relativement faible dans l'ensemble. Il serait important de faire là-dessus des comparaisons internationales. Différentes indications me permettent de penser qu'en Angleterre, par exemple, cette stabilité est encore moindre. Le deuxième fait c'est que, suivant les métiers, cette durée est très variable. Elle est minimum dans le bâtiment, dans les métiers de soins personnels et dans l'alimentation. Elle paraît maximum dans l'industrie textile et chez les employés. A défaut de renseignements directement cherchés chez les employeurs, les fiches de chômage paraissent particulièrement aptes à fournir ce renseignement.

Une fois tombé en chômage pour la première fois, quelle va être la situation du chômeur? Retrouvera-t-il du travail? Et comment? Et quelle répercussion aura sur son sort la prolongation ou l'atténuation de la crise?

L'analyse des fiches individuelles nous permet de donner des réponses à ces diverses questions. Nous avons appliqué ici ce que l'on pourrait appeler la méthode microscopique, par opposition à la méthode macroscopique. Nous avons suivi le sort individuel de chaque chômeur, ses reprises de travail et ses chutes nouvelles dans le chômage. En d'autres termes, nous avons essayé de suivre à l'intérieur du groupe des chômeurs, considéré comme un ensemble constitué par des éléments constamment mouvants, les variations de structure et de composition du groupe. Taine rapporte, dans ses *Origines de la France contemporaine*, une conversation où Claude Bernard lui disait : « Nous saurons la physiologie lorsque nous pourrons suivre pas à pas une molécule de carbone ou d'azote, faire son histoire, raconter son voyage dans le corps d'un chien, depuis son entrée jusqu'à sa sortie. » (TAINE, *Origines, etc.*, t. IX, p. 34, note). La même observation pourrait être faite en science sociale. Là aussi, nous connaissons le comportement d'un groupe, et nous pourrons essayer de préciser son avenir, lorsque nous pourrons suivre, expliquer et prédire le comportement des divers éléments dont il se compose. C'est ce que l'on arrive à faire de mieux en mieux en matière de démographie, comme l'a montré récemment notre collègue Landry, dans une étude très intéressante. C'est ce que nous avons tenté de faire pour notre échantillon de chômeurs, et ce qu'il serait aisé de faire pour un échantillon plus vaste, si les fonds de chômage étaient dotés des moyens nécessaires pour faire cette étude.

Le premier point à retenir, c'est qu'un chômeur n'est pas un ouvrier qui ne travaille plus du tout, c'est un ouvrier qui, ayant une fois perdu son emploi, ne travaille plus que par intermittences.

Nos fiches nous permettaient de suivre à cet égard la position individuelle de chacun des chômeurs de notre échantillon.

Le relevé des fiches a eu lieu en 1936. Il y avait à cette date des chômeurs

dont la première mise en chômage datait de 1931. D'autres, dont la première mise en chômage datait de 1932, puis de 1933, 1934 et 1935. Les chômeurs enquêtés constituaient ainsi des « classes » semblables aux classes du service militaire, avec cette différence que le chiffre des chômeurs de chaque année successive comprenait non seulement les ouvriers tombés en chômage cette année-là, mais en outre ceux tombés en chômage les années précédentes, c'est-à-dire la somme des classes antérieures.

Nous avons pu alors établir le tableau suivant, qui nous donne par année un nombre croissant de chômeurs, et nous fait connaître pour chaque année : 1^o le nombre de *journées de chômage* par chômeur; 2^o le nombre des *périodes de chômage par chômeur* et leur durée, et, enfin, 3^o le nombre des *reprises* de travail.

TABLEAU VI. — *Évolution générale de la situation des chômeurs pendant les années 1931 à 1935.*

	1931	1932	1933	1934	1935	Moyenne 1931 1935
Chômeurs inscrits	4.334	10.904	15.922	22.961	31.430	17.110
Journées de chômage (en milliers).	329	1.761	2.753	4.492	7.553	3.378
<i>Journées de chômage par chômeur</i> . . .	76	162	173	196	240	197
Périodes de chômage de l'ensemble des chômeurs (en unités)	5.900	17.100	23.700	32.500	46.000	25.000
<i>Périodes de chômage (par cent chô- meurs)</i>	136	157	148	142	146	146
<i>Durée moyenne d'une période de chômage (en jours)</i>	56	103	116	138	164	135
Reprises de travail de l'ensemble des chômeurs	3.000	12.100	17.800	21.200	23.200	15.500
<i>Reprises de travail (par cent chô- meurs)</i>	70	111	112	92	74	90
<i>Pourcentage des reprises d'une du- rée de plus de 45 jours)</i>	59	58	61	60	52	57

On y voit très clairement :

1^o Que le *nombre des journées de chômage* par ouvrier n'a cessé d'augmenter pendant les cinq années envisagées;

2^o Que si le *nombre des périodes de chômage* n'a pas varié sensiblement, par contre, la *durée moyenne* de chaque période s'est constamment accrue;

3^o Que le *nombre des reprises de travail* a été en diminuant d'une année à l'autre.

En d'autres termes, la situation des chômeurs, au fur et à mesure que la crise se prolongeait, n'a cessé de s'aggraver. La prolongation et l'intensification de la crise n'a pas eu seulement pour effet d'augmenter le chiffre global des chômeurs : son résultat a été d'empirer la situation individuelle des chômeurs anciens.

Cette aggravation apparaît nettement sur les graphiques II et III ci après ainsi que dans le tableau ci dessous.

TABLEAU VII. — *Répartition des chômeurs d'après la durée du chômage*
(En % du nombre total de chômeurs d'une année déterminée.)

ANNÉES	SANS chômage	MOINS de 30 jours	30 à 90 jours	91 à 182 jours	183 à 273 jours	274 à 364 jours	365 jours	TOTAL
	%	%	%	%	%	%	%	
1931	—	35,6	36,7	19,3	4,8	3,6	—	100
1932	3,5	11,4	20,3	24,6	18,6	15,3	6,3	100
1933	9,1	10,0	16,7	18,7	15,8	14,1	15,6	100
1934	6,9	8,1	15,5	16,7	15,5	16,1	21,2	100
1935	1,7	4,7	11,5	14,5	16,2	21,5	29,9	100

Avec les progrès de la crise, le *pourcentage des chômeurs ayant un chômage de longue durée l'emporte nettement.*

Peut-on essayer de définir la situation du chômeur moyen? Elle résulte du tableau ci-dessus et pourrait se résumer ainsi :

« Ce *chômeur moyen* aurait eu chaque année en moyenne 197 jours de chômage, ce qui lui aurait laissé, sur une année calculée à 365 jours, 168 jours de travail seulement. En somme son chômage correspond à une privation de travail des deux tiers. Ces 197 jours de chômage annuel ne forment pas une période continue ; ils sont répartis en périodes qui sont en moyenne de 135 jours, et qui se présentent environ trois fois en deux ans. Les reprises de travail ne sont pas longues : un peu plus de la moitié seulement (57 %) dépasse 45 jours; les autres sont plus courtes; il s'agit donc de travaux peu stables. Enfin, il y a eu en moyenne chaque année 90 reprises de travail par 100 chômeurs, c'est-à-dire un peu moins d'une reprise par chômeur. »

Cette situation moyenne n'a pas grande signification, étant donné la grande dispersion autour de cette moyenne des situations de nos chômeurs.

Plus intéressante serait la situation type du chômeur, celle qui correspond au plus grand nombre de cas. Là encore on rencontre une très grande dispersion. Du reste, le calcul de la situation du chômeur type est compliquée par le fait que nos chômeurs appartiennent à des catégories n'ayant pas la même durée de chômage, puisque la date à laquelle ils sont tombés en chômage n'est pas la même. Nous avons donc recouru à l'artifice d'une « année de chômeur ».

« On trouve au total pour les 31.417 inscrits de 1932 à 1935, un nombre de 85.518 « années de chômeurs ».

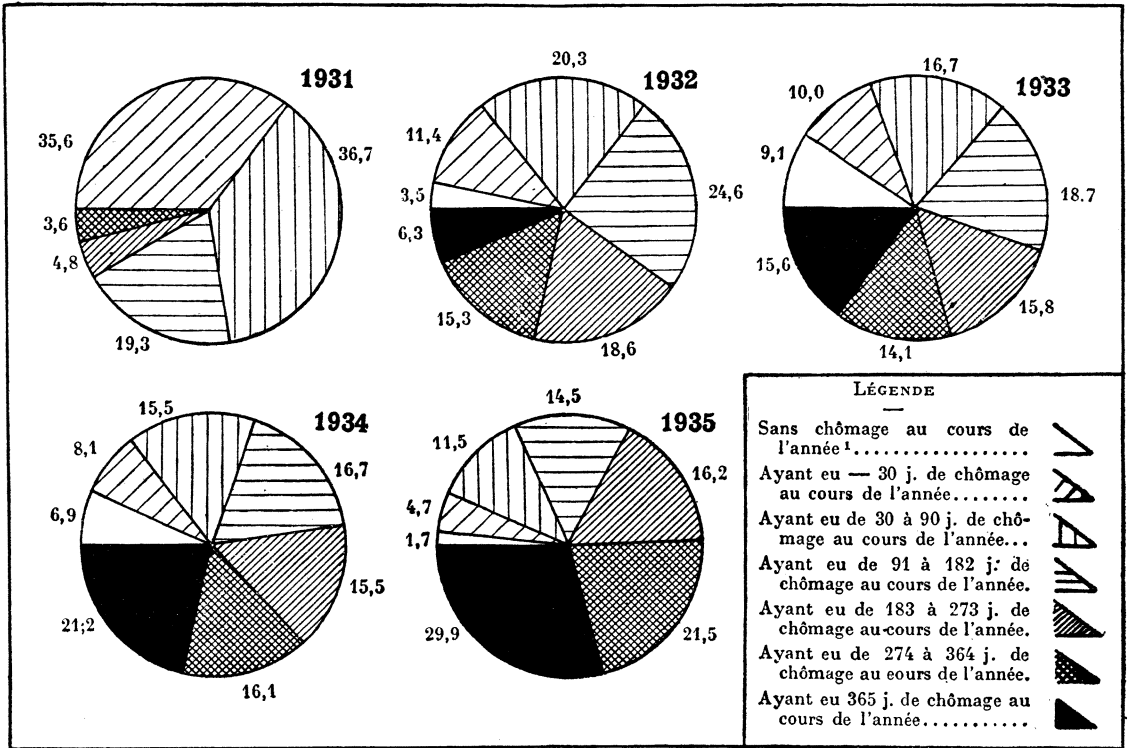
Si pour chacune de ces « années de chômeurs » on recherche quelles ont été les durées de chômage effectif subies par les ouvriers, on trouve que :

4,6 %	de ces années ont été sans période de chômage;
9 %	présentent un chômage de moins de 30 jours;
15,9 %	— — 30 à 90 jours;
17,4 %	— — 91 à 180 jours;
15,7 %	— — 181 à 270 jours;
17,0 %	— — 271 à 364 jours;
20,4 %	— — 365 jours.
100 %	

Nous avons dit tout à l'heure que la moyenne des journées de chômage par chômeur en 1931-1935 atteignait 197. Dans le tableau précédent, cette moyenne tombe dans la classe des chômages de 181 à 270 jours. Or, cette durée de chômage ne s'applique qu'à 15,7 % des « années de chômeurs ». C'est dire que la moyenne de durée de chômage (197 jours) ne représente que d'une façon très imparfaite la situation-type des chômeurs pendant la crise. La dispersion autour de cette moyenne est considérable. La plupart des chômeurs ont subi une durée de chômage, soit beaucoup plus courte, soit beaucoup plus longue. En effet, le tableau précédent montre une dispersion telle qu'il est impossible de considérer aucune des catégories de durée de chômage comme typique de la situation des chômeurs pendant la crise.

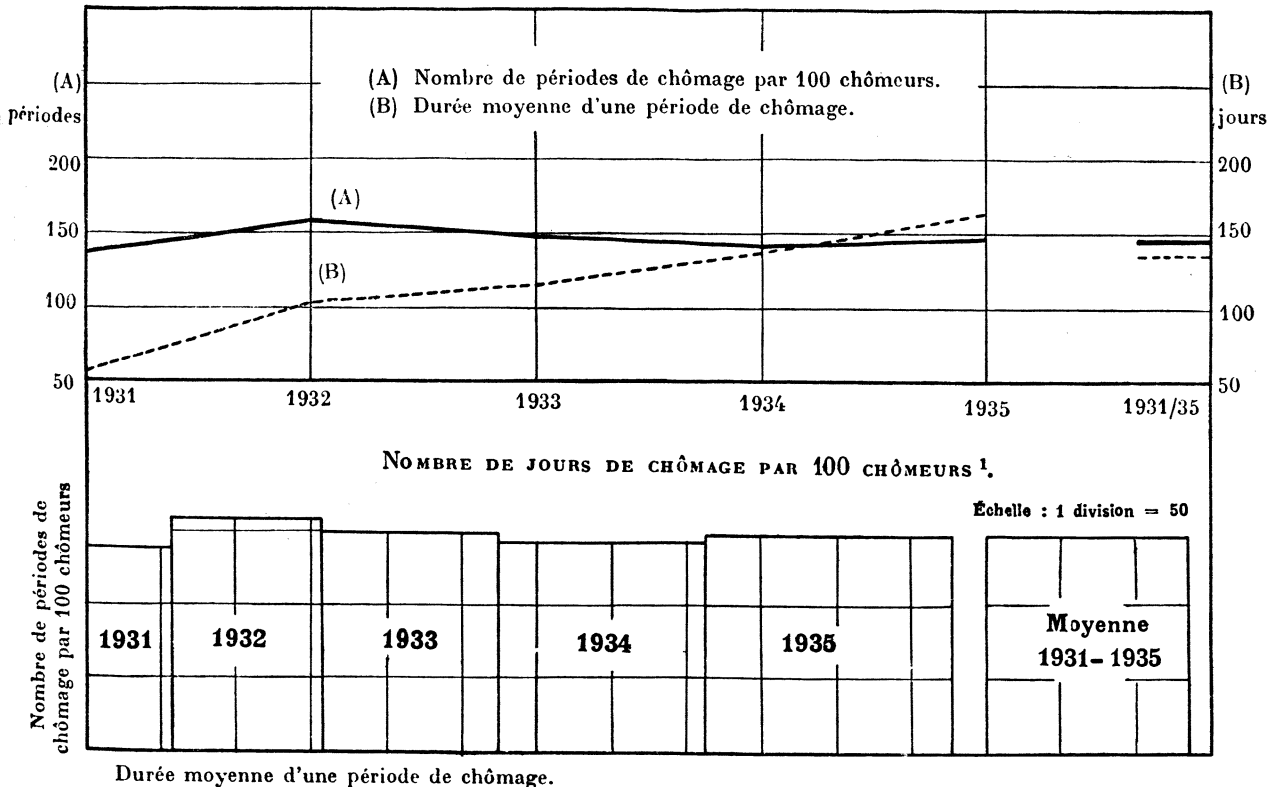
Voici, en passant, une observation qui montre combien les fluctuations souvent légères d'une situation économique donnée se répercutent souvent d'une manière suffisante pour être significative dans tous les chiffres qui, de près ou

GRAPHIQUE II. — Répartition annuelle des chômeurs d'après la durée de leur chômage au cours de chaque année.
(En % du nombre total des chômeurs inscrits depuis le début (1)).



(1) On comprend, d'après cela, pourquoi nous avons une catégorie de « chômeurs sans chômage » : ce sont les chômeurs inscrits par exemple entre 1931 et 1932, et qui, au cours de 1933, ont retrouvé du travail pendant toute l'année pour retomber en chômage l'année suivante.

GRAPHIQUE III. — Intensification du chômage de 1931 à 1935.



Durée moyenne d'une période de chômage.

(1) Nous avons porté en abscisse la durée moyenne par chômeur d'une période de chômage, au cours de chaque année, et en ordonnée, le nombre de périodes de chômage par 100 chômeurs. Le produit représente le nombre moyen de jours de chômage par 100 chômeurs au cours de l'année (il est représenté par les rectangles du graphique).

de loin, traduisent les divers aspects de cette situation. Il est presque oiseux d'insister là-dessus devant des statisticiens, mais il vaut la peine de le signaler aux sceptiques et cela renforce singulièrement la confiance que nous mettons sinon dans l'exactitude des chiffres réunis par nous, au moins dans la portée de leurs fluctuations. Les variations dans le temps, que nous constatons dans une série de chiffres, même relevés assez grossièrement, sont très souvent révélatrices. Des fluctuations même faibles, mais constatées simultanément dans plusieurs séries doivent, en général, être attribuées à une circonstance précise qu'il faut découvrir et qu'on aurait tort de négliger, en attribuant de prime abord ces fluctuations aux méthodes défectueuses ou trop grossières de nos relevés et en les traitant par l'indifférence.

L'expérience montre au contraire que les observations chiffrées, trop souvent frustes, auxquelles nous sommes réduits encore (par exemple en matière d'index des prix) sont néanmoins, beaucoup plus qu'on ne le pense souvent, capables de mettre au jour des influences ou des symptômes qu'il ne faut pas négliger dans un diagnostic économique, et qu'un examen attentif d'autres circonstances permet de vérifier.

L'année 1933 qui a marqué une certaine amélioration du chômage en fournit la preuve. Cette année, dans les pays anglo-saxons, est celle à partir de laquelle on a dépassé le point le plus bas de la dépression. L'amélioration a été assez nette pour que, de divers côtés, on ait pu penser que la crise française, elle aussi, touchait à sa fin. Plus d'un article économique en a exprimé l'espoir à ce moment. Eh bien, cette amélioration légère et malheureusement passagère, a eu sa répercussion sur presque tous les chiffres de notre échantillon.

TABLEAU VIII. — Répartition des chômeurs inscrits chaque année suivant le nombre de périodes de travail qu'ils ont trouvées.

	1931	1932	1933	1934	1935	MOYENNE 1931 1935
	%	%	%	%	%	%
Sans période de travail	49,90	32,47	31,94	41,06	52,45	42,90
Une période	35,69	39,10	40,19	36,72	29,70	35,07
Deux périodes	9,99	18,29	17,04	14,66	11,76	14,27
Trois périodes	3,44	6,61	6,96	4,96	4,21	5,19
Quatre périodes	0,65	2,28	2,50	1,71	1,25	1,71
Cinq périodes	0,32	1,25	1,36	0,87	0,61	0,89
	100	100	100	100	100	100

Examinons le tableau VIII ci dessus. On y voit qu'en 1933 la proportion des chômeurs sans période de travail est la plus basse de toutes les années, et celle des chômeurs qui ont eu au moins une période de travail, la plus haute. De même, la proportion de ceux qui en ont eu trois, quatre et cinq. Il n'y a d'exception, et encore bien faible, que pour ceux qui n'ont eu que deux périodes de travail. En d'autres termes, l'année 1933 marque sur tous ces points une amélioration sensible de la situation des chômeurs anciens. On sera tenté d'en conclure que si l'année 1934 et les années suivantes n'ont pas vu se poursuivre en France cette amélioration, c'est qu'une cause spéciale est intervenue. Cette cause existe, en effet, c'est la dévaluation américaine de 1933, entraînant une nouvelle baisse de la livre sterling et faisant ainsi aux pays du bloc-or et particulièrement à la France un tort considérable.

Voici une remarque relative cette fois-ci au *chômage féminin*. Nous avons fait, pour les chômeurs féminins un tableau correspondant à celui que nous avons établi pour les chômeurs masculins. Or, on constate que la moyenne des journées de chômage est sensiblement plus élevée pour les femmes chômeuses que pour les hommes.

	1931	1932	1933	1934	1935
Hommes.	74	155	167	192	239
Femmes.	88	191	198	210	245

Par ailleurs, nous savons et nous l'avons dit dans notre premier volume que le chômage a frappé dans une proportion moindre les femmes que les hommes. Nous sommes donc amenés à conclure qu'il y a une tendance pour les femmes chômeuses à retrouver plus difficilement du travail, une fois qu'elles l'ont perdu, que les hommes. Cette observation est confirmée par la durée des périodes de chômage chez les femmes, qui est sensiblement plus longue que pour les hommes. De même, les *reprises de travail* sont plus nombreuses chez les hommes que chez les femmes.

L'explication paraît se trouver dans les deux faits suivants : d'abord, l'âge moyen des femmes chômeuses est plus élevé que l'âge moyen des hommes chômeurs. Or, on connaît la répercussion que l'âge a sur le chômage, et en particulier sur la difficulté de retrouver du travail. En second lieu, les chômeuses saisies par notre enquête appartiennent à des professions dans lesquelles le chômage a été particulièrement intense : ce sont les services domestiques, le travail de bureau et surtout le travail des étoffes et des industries textiles.

Poursuivant nos constatations relatives à la situation créée aux chômeurs par la prolongation de la crise, nous arrivons à un problème important, celui du réembauchage des chômeurs par les patrons, et celui de la recherche du travail par les chômeurs. Nous allons voir ici que les mêmes circonstances qui ont influé sur la mise en chômage des ouvriers, influent également sur leur réembauchage.

Examinons d'abord les chômeurs *sans reprise de travail*, nous constatons que ce sont les plus âgés ; en d'autres termes, l'influence de l'âge sur la reprise du travail est la même que son influence sur la mise en chômage initiale. Les chômeurs éprouvent des difficultés croissantes à se réemployer, au fur et à mesure qu'ils vieillissent. Voyez les graphiques IV et V, et le tableau XI qui ne laissent à cet égard aucun doute :

TABLEAU IX. — *Proportion des jours de travail et de chômage entre la première inscription et la date de l'enquête.*
(Chômeurs avec reprise.)

AGE	PARIS MULHOUSE		LYON		ENSEMBLE	
	% de chômage	% de travail	% de chômage	% de travail	% des jours de chômage	% des jours de travail
Moins de 18 ans.	—	—	11,4	88,6	35,3	64,7
18 à 20 ans	47,5	52,5	23,5	76,5	42,2	57,8
21 à 30 ans	46,8	53,2	29,6	70,4	43,5	56,5
31 à 40 ans	52,2	47,8	30,4	64,6	47,9	52,1
41 à 50 ans	52,8	47,1	38,0	62,0	47,6	52,4
51 à 60 ans	56,2	43,8	44,4	55,6	51,4	48,6
61 à 70 ans	62,3	37,7	48,0	52,0	55,2	44,8
Plus de 70 ans.	63,5	36,5	68,0	32,0	63,7	36,3

D'autre part, les salaires des ouvriers qui n'ont pas retrouvé d'emploi sont plus bas que les salaires des ouvriers qui en ont trouvé.

TABLEAU X. — *Écart entre le salaire des chômeurs avant la perte de travail et le salaire moyen de la profession.*

	Tous les chômeurs hommes	Chômeurs sans reprise de travail
Industries métallurgiques et mécaniques . .	— 9,24 %	— 9,90 %
Bâtiment	— 6,52	— 8,88
Industries du bois	— 8,21	— 10,69
Employés	+ 4,85	+ 3,04
Manœuvres	+ 2,85	+ 0,65

De même, il y a une corrélation très nette entre l'élévation des salaires touchés par les ouvriers et la durée moyenne de chômage annuel par chômeur.

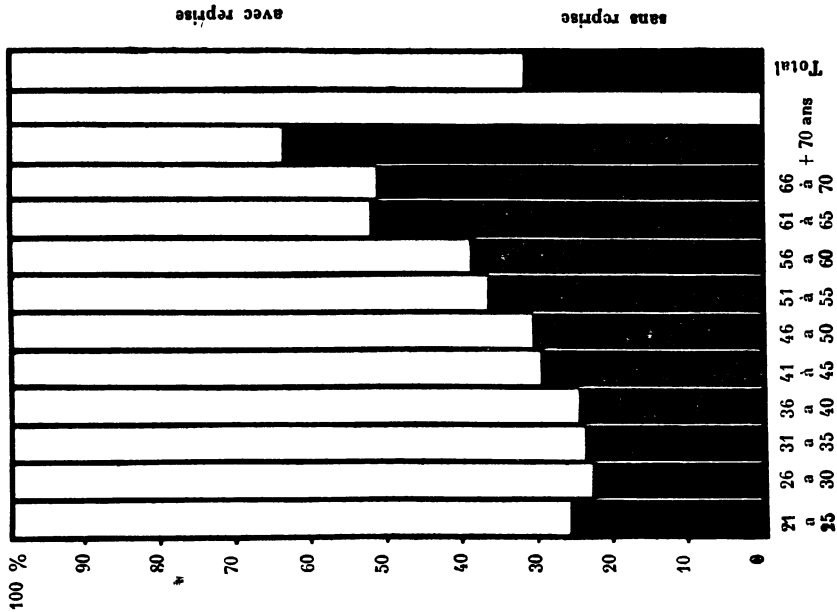
TABLEAU XI. — *Durée moyenne du chômage annuel par chômeur.*
(En jours. — Pour un groupe de chômeurs de la région parisienne).

Moins de 25 francs	233
25 01 à 30	226
30 01 à 35	224
35 01 à 40	223
40 01 à 45	210
45 01 à 50	207
50 01 et plus	203

Tous ces indices prouvent que dans le réembauchage des chômeurs, l'entrepreneur se préoccupe avant tout de reprendre ceux qui ont relativement le meilleur rendement.

Plaçons-nous maintenant au point de vue de l'ouvrier et essayons de mesurer les efforts des chômeurs pour retrouver du travail. Nous faisons ici aussi quelques constatations significatives. On trouve d'abord une *proportion relativement forte de célibataires* parmi les chômeurs. Cette proportion est plus forte que celle des célibataires parmi les ouvriers en général. Cela peut tenir à bien des circonstances. Le chômeur célibataire n'est pas aussi incité que le père de famille à retrouver du travail. Il a pu souvent se constituer quelques réserves et, d'une manière générale, il peut supporter plus facilement un manque de travail, n'ayant à se préoccuper que de ses propres besoins. Quant aux ouvriers chargés de famille, voici ce que nous constatons : les ouvriers ayant une très nombreuse famille — quatre à six enfants — ont moins de reprises de travail que ceux ayant un ou deux enfants. L'effort pour retrouver du travail est maximum chez le chômeur ayant un ou deux enfants, et il diminue ensuite à mesure que le nombre des enfants s'élève. Ici l'explication tient exclusivement à la manière dont les allocations de chômage étaient organisées au moment de notre enquête. Les majorations des allocations de chômage pour charges de famille étaient, à ce moment, supérieures aux allocations familiales attribuées à l'ouvrier resté au travail. Ainsi, l'ouvrier chargé d'une famille nombreuse, grâce aux allocations de chômage, touchait une somme plus voisine de son salaire antérieur que l'ouvrier ayant moins d'enfants à sa charge. Il était donc, en quelque sorte, encouragé, dans l'intérêt même de sa famille, à se maintenir en état de chômage.

GRAPHIQUE IV. — *Age des chômeurs avec et sans reprise de travail en pourcentage du nombre des chômeurs d'un groupe d'âge déterminé.*
(Aubervilliers, Courbevoie, XIV^e arr., Mulhouse.)



GRAPHIQUE V. — *Durée du chômage et nombre des périodes de chômage d'après l'âge.*

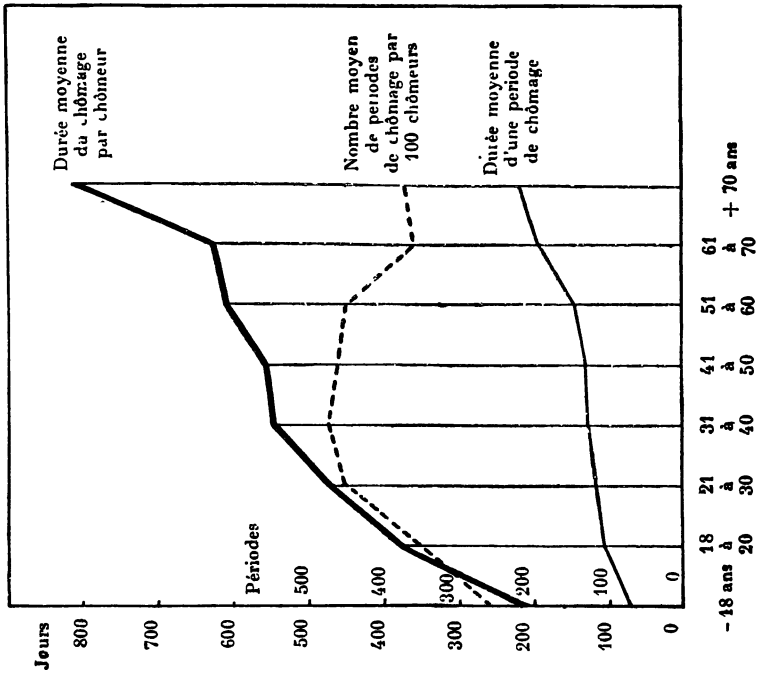


TABLEAU XII. — *Durée annuelle moyenne du chômage d'après le nombre des personnes à la charge du chômeur.*
(En jours.)

CHÔMEURS GROUPÉS D'APRÈS LEUR CHARGE	ENSEMBLE des chômeurs français (Hommes)	CHÔMEURS de 31 à 40 ans	MANŒUVRES	CHÔMEURS ayant un salaire de 80 à 40 fr.
Sans personne à leur charge.	84	77	91	90
Avec 1 personne à leur charge	73	65	87	79
Avec 2 personnes à leur charge	78	75	92	82
Avec 3 personnes à leur charge	86	82	96	80
Avec 4 personnes à leur charge	98	88	101	94
Avec 5 personnes à leur charge	105	106	127	118

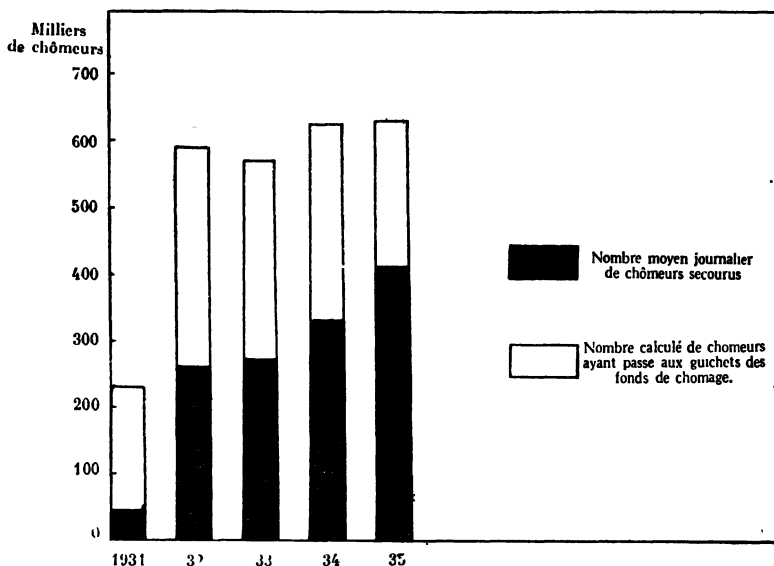
Ceci vient confirmer l'observation générale que nous avons déjà faite et qui nous montre les *mobiles* économiques dominant l'attitude aussi bien des employeurs que des ouvriers en ce qui concerne le chômage originaire, comme en matière de réembauchage et de recherche du travail. Nous voyons ici réapparaître la vieille notion si attaquée de l'*homo oeconomicus*. Elle exprime pourtant, sous une forme frappante, un fait indiscutable : c'est que le comportement économique de la majorité des hommes se règle non pas au hasard, mais sur leurs besoins économiques spéciaux. Beaucoup de leurs attitudes que nous attribuons trop volontiers à des causes sentimentales ou passionnelles (paresse, négligence, indifférence, etc...), s'expliqueraient plus facilement et plus équitablement si nous voulions prendre la peine d'imaginer les circonstances économiques particulières où sont placés les hommes appartenant à d'autres professions ou à d'autres milieux sociaux que nous mêmes.

Il me reste à souligner deux ou trois autres points encore qui me semblent importants parmi ceux que notre enquête a permis de mettre en relief. Le premier est relatif à ce que l'on pourrait appeler le *roulement des chômeurs*. Voici ce qu'il faut entendre par là :

La statistique des chômeurs, telle qu'elle est publiée aujourd'hui, nous fait connaître le nombre des chômeurs touchant une allocation et inscrits aux fonds de chômage à un moment donné. Elle ne nous dit pas si les chômeurs, à chacun des moments où ils sont saisis par la statistique, sont les *mêmes individus* que ceux saisis par les statistiques précédentes, ou des individus différents. Or, la répercussion du chômage sur la vie ouvrière n'est pas identique dans les deux cas. Si nous avons 100 chômeurs restés les mêmes tout au cours de l'année, le chômage ne frappe que 100 ouvriers ou 100 chefs de famille ouvrière. Si, au contraire, chaque mois, ces chômeurs se renouvellent, nous aurons, à la fin de l'année, 1.200 chômeurs différents qui auront passé aux fonds de chômage. Il est vrai que ce sera pendant un temps plus court, — mais si l'intensité du chômage pour chaque chômeur est moindre, par contre, son extension à un plus grand nombre de personnes et de familles n'est pas sans gravité.

Il y a donc un *roulement* des chômeurs que les statistiques ordinaires ne permettent pas de connaître au moins dans la forme où elles sont publiées et qui constitue un phénomène important à connaître.

GRAPHIQUE VI. — *Coefficient de roulement.*
(Nombre de personnes ayant passé aux guichets des fonds de chômage.)



Or nos fiches nous ont permis de calculer la durée moyenne d'une période de chômage pour un ouvrier. Par ailleurs, le nombre total des journées de chômage d'une année nous est fourni par les statistiques officielles. En divisant ce dernier chiffre par la durée moyenne d'une période de chômage telle qu'elle résulte de nos fiches, nous obtenons le nombre effectif des chômeurs ayant passé par les fonds de chômage. Les chiffres auxquels on aboutit montrent que le nombre de personnes touchées par le chômage dépasse sensiblement celui des chômeurs effectivement enregistrés. Les conséquences du chômage, conséquences psychologiques et sociales, s'étendent donc à des couches plus larges de la population qu'on ne pourrait le croire, d'après les simples statistiques du chômage. Voici quelques chiffres :

En 1931, le nombre des chômeurs secourus s'élève à 49.500. D'après nos calculs, ce chiffre correspond à 237.000 personnes ayant passé aux guichets des fonds de chômage. Le coefficient de roulement est d'environ 5.

En 1935, pour 415.000 chômeurs secourus, il y a eu environ 632.000 ouvriers ayant passé au fonds de chômage. Le coefficient de roulement est plus bas : il est de 1,5 environ.

On voit l'importance de la notion de roulement pour apprécier l'extension réelle du chômage.

Il y a plus. Au début de la crise, le nombre des chômeurs *secourus* a été, comme chacun sait, très inférieur au nombre de chômeurs *réels*, soit parce que les fonds de chômage n'existaient pas partout, soit parce que beaucoup d'ouvriers ont commencé par faire appel à leurs économies propres, avant de s'adresser au fonds.

A mesure que la crise s'est prolongée, le nombre des chômeurs *secourus* s'est rapproché du nombre des chômeurs *réels*, sans cependant l'atteindre complète-

ment. Il faut donc admettre un plus grand nombre de journées de chômage que celles de la Statistique.

La Statistique officielle du chômage ne nous donne donc qu'une vue incomplète de l'étendue du chômage. Il faudrait également tenir compte du chômage partiel, dont nous avons parlé déjà dans notre premier volume.

Si l'on admet que chaque chômeur correspond, en moyenne, à une famille de trois personnes (femme mariée et deux enfants), on voit qu'en 1935, par exemple, en tenant compte de l'indice de roulement, le nombre des personnes ayant souffert du chômage du chef de famille s'élève à environ 1.900.000, alors qu'en prenant simplement le nombre officiel de chômeurs, sans tenir compte du roulement, le chiffre se réduit à 1.250.000.

La notion de roulement des chômeurs nous apparaît donc comme significative. Le coefficient de roulement n'est du reste pas le même dans toutes les industries. Il serait intéressant que, dans les statistiques du chômage, telles qu'elles sont publiées, on tienne compte du changement de personnes, comme il doit être aisé de le faire avec les renseignements dès à présent recueillis dans les fonds de chômage.

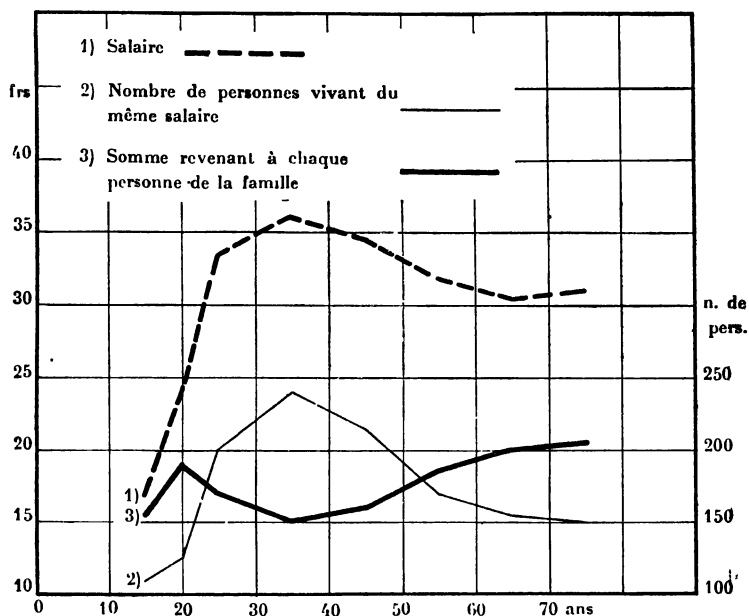
Un deuxième point sur lequel il me reste à attirer votre attention est le suivant. Nous nous sommes préoccupés dans notre enquête de relever les charges familiales auxquelles chacun de nos chômeurs doit faire face, entendant par là les charges de l'homme marié à l'égard de sa femme ou de ses enfants, ou à l'égard de parents ou de grands parents qui vivent à son foyer et dépendent de son salaire. Le calcul de ces charges nous a conduits à dresser un certain nombre de tableaux donnant un aperçu des changements éprouvés par l'ouvrier en général, au cours de son existence, en ce qui concerne son bien-être et celui des siens. Nous les avons résumés en un graphique qui traduit l'évolution à ce point de vue d'une vie ouvrière et dont voici les principales caractéristiques :

Le jeune ouvrier bénéficie à peu près intégralement de son salaire. Ce salaire est relativement bas par rapport à l'ouvrier de 30 à 40 ans. C'est dans cette 2^e catégorie, celle des ouvriers de 30 à 40 ans et un peu au dessus, que l'on trouve les salaires les plus élevés. Si l'ouvrier à ce moment était célibataire, son bien-être personnel serait accru dans la proportion de son salaire. En fait, le plus souvent, il s'est marié et a des enfants, de sorte que son salaire supérieur à celui du jeune homme doit faire face aux besoins d'un plus grand nombre de personnes.

Avec l'accroissement de l'âge de l'ouvrier, en particulier lorsqu'il arrive à 45 ou 50 ans, une partie de ses enfants commence à trouver du travail et n'est plus à sa charge. Son salaire, s'il reste le même qu'au point maximum, lui apporte dorénavant des avantages plus grands, dont bénéficient les personnes de sa famille restées chez lui. Il atteint ainsi, une période de prospérité maximum au moment où ses enfants commencent à le quitter. Mais peu après, le vieillissement de l'ouvrier le rend moins capable d'obtenir le même salaire qu'autrefois. Son taux de salaire diminue avec l'âge, et sa situation par conséquent devient moins prospère. Sa seule chance est de voir consolider sa situation dans telle ou telle usine, comme cela arrive assez fréquemment et ses charges de famille diminuer au fur et à mesure qu'il vieillit.

On peut traduire graphiquement cette courbe de la vie matérielle de l'ouvrier par les trois courbes du graphique VII.

GRAPHIQUE VII. — *Salaires et somme revenant à chaque personne de la famille d'après l'âge du chef de famille.*



Je souligne que ces courbes sont basées sur les chiffres de salaire, et sur le nombre des enfants au foyer, tels que notre enquête les a constatés. Or nous savons déjà que les salaires des chômeurs sont en moyenne plus bas que ceux d'un ouvrier moyen. D'autre part, et à l'inverse, — c'est un fait intéressant révélé par notre enquête — le nombre des enfants par ménage de chômeurs est inférieur au nombre moyen d'enfants par ménage ouvrier; enfin, le nombre des ménages sans enfant est plus grand parmi les chômeurs que parmi les ouvriers en général. Nos courbes dessinent donc bien un schéma exact en général, mais auquel cependant il faudrait apporter quelques modifications pour le faire correspondre aux chiffres représentatifs de la vie ouvrière en général.

Dans une brochure toute récente consacrée à la démographie française, notre collègue A. Landry a insisté sur les mêmes faits. Il ajoutait que dans beaucoup de ménages ouvriers, la femme cesse de travailler à partir du deuxième enfant, ce qui aggrave matériellement la situation de l'ouvrier.

Il nous a été impossible de savoir par nos chômeurs, si la femme avait travaillé ou non. Mais nos conclusions ne sont que renforcées par les observations de M. Landry.

On dira sans doute que la courbe de la vie ouvrière ressemble, dans ses grandes lignes, à celle de la vie de chacun, paysan, avocat, artisan, médecin, puisque pour tous, la période de gain maximum est celle où il se trouve dans la force de l'âge et correspond en même temps au moment où les charges de famille sont

les plus lourdes et où l'éducation des enfants absorbe une part de plus en plus grande du salaire ou du bénéfice obtenu.

Faisons remarquer seulement que, l'espoir qui peut exister chez l'artisan, le commerçant ou l'industriel vivant du profit de son atelier ou de son usine, d'améliorer d'une manière constante ses revenus, ne peut guère exister dans le cas de l'ouvrier à moins qu'il ne passe dans une catégorie sociale plus élevée. Faisons remarquer aussi que la possibilité d'épargner est beaucoup moindre chez l'ouvrier, — et justement chez celui qui cherche à donner à ses enfants le plus d'avantages possible de santé et d'instruction.

Ce n'est pas ici la place de s'étendre sur les nombreuses et importantes considérations qui sont suggérées par cette courbe de la vie ouvrière. Elle devrait, à mon avis, être présente à l'esprit de tous ceux qui s'occupent de questions sociales. Elle explique bien des traits de la psychologie ouvrière et elle pourrait servir de directives à ceux des patrons et des chefs d'industrie qui se préoccupent d'attacher, non seulement matériellement, mais aussi moralement, leur personnel à l'entreprise dont ils font partie.

Je voudrais, en terminant, dire encore quelques mots des conclusions à tirer de notre enquête en ce qui concerne l'organisation même des fiches de chômage.

Toute notre enquête repose sur l'existence des fiches individuelles telles qu'elles sont réunies par les fonds de chômage. J'ai l'impression qu'il n'y aurait pas beaucoup de changements ou de compléments à appporter aux fiches, telles qu'elles sont conçues aujourd'hui, pour en faire des documents de tout premier intérêt au point de vue de la psychologie du chômeur et de l'ouvrier. Il suffirait, je crois, d'adopter un modèle permettant de répondre à quelques questions de plus que celles auxquelles elles répondent déjà. On aurait alors en mains un instrument d'observation sociale de premier ordre. Si, grâce aux procédés statistiques modernes, en particulier grâce aux méthodes mécaniques de classement et de triage, on voulait bien utiliser régulièrement année par année, ou de période en période, les fiches des fonds de chômage pour en faire l'analyse scientifique, on aurait une source d'observation continue et un instrument de diagnostic social et économique du plus haut intérêt. L'étude, au lieu de porter sur un chiffre relativement restreint de chômeurs — 35.000 — porterait sur des chiffres pouvant s'élever à 100.000, 200.000, 300.000 chômeurs, suivant les circonstances. Il y aurait là une enquête quasi-ininterrompue sur la vie et la situation des chômeurs et, à travers elles, sur la vie et la situation de l'ouvrier en général. Cette enquête serait digne du zèle et de la compétence des hommes qui dirigent notre Statistique générale, et dont nous connaissons tous la valeur.

Ce que l'on pourrait demander à la Statistique générale de la France ou au ministère du Travail ou à la collaboration de ces deux organismes, ce serait surtout d'organiser une continuité plus grande dans l'analyse de ces fiches et dans la présentation de leurs résultats. Elle devrait se poursuivre aussi bien dans les périodes de prospérité que dans celles de chômage intense. Elle serait probablement le meilleur guide pour les autorités sociales chargées d'atténuer les conséquences du chômage ou de prévenir le chômage lui-même.

Si notre enquête, par ses résultats, intéressait suffisamment ces autorités

pour leur faire estimer qu'elle mérite d'être élargie et poursuivie, ce serait pour mes collaborateurs et pour moi-même la meilleure récompense d'un travail qui nous a demandé beaucoup d'efforts, mais qui, en même temps, je dois le dire, nous a donné les plus vives satisfactions. Elles nous sont venues en particulier du très grand nombre de bonnes volontés que nous avons rencontrées et qui, avec un empressement souvent émouvant, ont bien voulu mettre au service de notre enquête leur expérience, leur compétence, leur temps précieux, et, par-dessus tout, leur amour désintéressé des classes ouvrières et du progrès social.

Charles RIST.

DISCUSSION

M. le PRÉSIDENT remercie M. Charles RIST de son intéressante communication et fait remarquer, au sujet du chômage, qu'une enquête du *Bulletin* de la Statistique générale de la France de décembre 1941 montre la diminution du chômage en France entre octobre novembre 1940 et octobre 1941 :

Octobre-novembre 1940	1.000.000
Octobre 1941.	230.000

Soit, en un an, une diminution de plus des trois quarts.

Cette diminution du chômage tient essentiellement à l'activité des usines françaises qui travaillent pour les autorités occupantes.

Au cours des dernières années, l'État a dépensé des sommes considérables dans la lutte contre le chômage. M. le PRÉSIDENT rappelle qu'il a donné, dans son article publié en février 1941, une énumération de ces dépenses en 1940 et 1941 ; elles atteignent près de 90 milliards.

Dans la publication allemande *Wirtschaft und Statistik* de juillet 1941, la diminution du chômage en France est évaluée ainsi :

Octobre 1940	1.059.000
Fin mai 1941	377.000

En Allemagne, la réduction serait complète : sur 22.670.000 travailleurs, c'est la pénurie de main d'œuvre qui se fait remarquer ; c'est ce que constate WAGEMANN, dans son ouvrage paru en 1941 (p. 206) : *D'où vient tout cet argent?* La diminution de la main-d'œuvre par l'appel sous les drapeaux n'a pas été compensée par la mobilisation d'un nouveau personnel et par l'appoint des ouvriers rendus disponibles par les restrictions de la production et l'arrêt de certaines industries.

Il est donc nécessaire que les ouvriers s'efforcent par un travail accru à compenser ce que nous enlèvent les exigences croissantes de la guerre.

M. le PRÉSIDENT ajoute que d'après *Wirtschaft und Statistik* de mars 1941, plus d'un million de prisonniers de guerre ont été employés dans l'économie allemande et ont allégé la situation de l'agriculture.

M. LEPRINCE-RINGUET demande, à titre d'information, de quel matériel

mécanographique disposait l'Institut de Statistique pour établir les statistiques si suggestives de M. RIST.

Il fait ensuite les remarques suivantes :

Les chômeurs ayant moins d'un an de travail dans l'entreprise représentaient 74 % de l'effectif des chômeurs au début, pour tomber à 58 % à la fin, alors que l'on estime à 52 % la proportion d'ouvriers travaillant moins de un an dans une entreprise, inversement, les chômeurs ayant plus de cinq ans dans l'entreprise passaient de 2 % à 9 %. Ce résultat paraît s'expliquer facilement par le fait que le chômage a principalement atteint au début les ouvriers récemment embauchés, ce qui abaissait la proportion de ceux ci dans le personnel restant et augmentait inversement celle des ouvriers plus anciens.

M. LEPRINCE-RINGUET n'est pas étonné de l'instabilité du personnel. Si M. RIST avait pu étendre son enquête dans les Mines, il aurait constaté le même fait, que les ingénieurs des Mines mettent en relief dans leurs rapports annuels. Sans doute y a t il un noyau d'ouvriers qui restent de longues années dans la même Compagnie et auxquels on décerne chaque année les médailles du travail; mais il y a à côté toute une population instable, qui passe facilement d'une Compagnie à l'autre : c'est le cas du Bassin houiller du Nord et du Bassin de Mines de fer de l'Est, qui groupent un bloc important d'entreprises; de sorte que le nombre annuel d'embauchages y est de l'ordre de grandeur de l'effectif. Dans les bassins moins importants, où il n'y a qu'un petit nombre d'exploitants, la stabilité du personnel est plus grande par nécessité; encore, le mouvement annuel des entrées ou des sorties peut il s'y élever au quart de l'effectif.

M. RIST a mis en évidence un accroissement du chômage en 1934 1935. Or, tout au moins la fin de l'année 1935 marquait un relèvement industriel très net. Il semble que cette recrudescence du chômage est due, non à un ralentissement de la production, mais au fait que l'on a commencé par s'efforcer de conserver les ouvriers le plus possible en les utilisant à des travaux neufs. Avec la prolongation de la crise, il a fallu réduire les prix de revient, ce que les améliorations techniques ont permis de faire au détriment de la main d'œuvre. Le même phénomène s'était produit antérieurement sur une échelle considérable en Allemagne, où des renvois massifs avaient précédé un énorme développement industriel.

Enfin, il paraît bien exact que les allocations de chômage aux familles nombreuses incitaient les chômeurs à ne pas chercher de travail. M. LEPRINCE-RINGUET cite le cas d'un employé qu'il a recruté au début de 1936 au moment de la création du Bureau de Documentation.

Cet employé, père de quatre enfants, ne demandait qu'à travailler, mais les règlements étaient faits de telle sorte que pendant deux mois il ne pouvait toucher l'indemnité pour charges de famille, et recevait un salaire notablement inférieur à son indemnité de chômage, alors qu'il devait payer son métré et se présenter proprement habillé. Cet agent n'a pu être embauché que parce que des personnes charitables lui ont avancé des sommes suffisantes pour corriger cette anomalie — qui a d'ailleurs été signalée sans succès à l'Administration compétente.

M. RIST est heureux de la confirmation que M. LEPRINCE-RINGUET apporte à plusieurs de ses constatations, en particulier à celle d'une grande instabilité

dans la population ouvrière. C'est un phénomène qui paraît être encore plus accentué en Angleterre et dont les conséquences sociales sont évidemment importantes.

M. RIST admet volontiers que la recrudescence du chômage en 1934 et 1935 a pu tenir *pour une partie* aux améliorations techniques apportées à l'industrie, mais il reste convaincu que le décalage monétaire violent qui s'est produit dans ces années entre les prix anglo saxons et les prix français, par suite de la dévaluation des monnaies anglo saxonnes est, dans la plus large mesure, responsable de la crise des exportations et de celle du chômage qui s'en est suivie. On ne saurait assez insister, à son avis, sur l'influence que les dévaluations monétaires anglo saxonnes ont eue sur l'ensemble de l'économie du monde, et en particulier de l'économie française, en enlevant à celle ci la plus grande partie des avantages que lui avait fait obtenir la stabilisation de 1928.

M. RISSER tient à féliciter M. RIST, ainsi que tous ses collaborateurs, de cette très belle étude, qu'il a suivie avec un très vif intérêt.

M. RISSER serait fort obligé à notre conférencier de lui faire savoir si les industriels de Mulhouse qui ont été des précurseurs en matière d'assurances sociales, tant dans l'industrie textile que dans l'industrie mécanique, lui ont apporté une aide précieuse dans son enquête; suivant d'une manière assidue les travaux de la Société Industrielle de Mulhouse, il sait que ces industriels n'ont jamais cessé de s'intéresser au sort de leur personnel, et ce n'est qu'à regret qu'ils ont dû licencier une partie de leurs ouvriers et même fait travailler les spécialistes qu'un nombre réduit d'heures par semaine durant la crise économique.

M. RISSER est convaincu que le lecteur trouvera dans les volumes consacrés à l'enquête de M. RIST des renseignements fort utiles sur le chômage partiel et sur le chômage total dans la région mulhousienne au cours de la crise grave qui a frappé l'industrie française de 1931 à 1936; pour sa part, il se réjouit à l'idée d'étudier d'une manière approfondie tous les documents déduits de cette enquête, et d'en rapprocher les statistiques de celles qui ont été élaborées dans les autres pays d'Europe où la crise économique a sévi avant d'atteindre la France.

Il est à souhaiter que les méthodes de travail adoptées par les enquêteurs sous la direction de M. RIST soient utilisées ultérieurement par les services officiels s'occupant du chômage, et il formule le regret que l'enquête n'ait pu atteindre qu'une fraction limitée de la population ouvrière.

En réponse à la question posée par M. RISSER, M. RIST déclare qu'effectivement, il a trouvé à Mulhouse une série de renseignements que n'ont pu fournir les autres centres, les patrons mulhousiens, ainsi que la municipalité de Mulhouse, ayant suivi de très près la question du chômage et ayant dressé un certain nombre de statistiques extrêmement précieuses.

M. GALLIOT demande s'il a été tenu compte des chômeurs partiels dans les chiffres et graphiques de chômage qui ont été présentés. On doit, en effet, ne pas oublier que les industriels et les commerçants au début de la période de crise de 1930, ont essayé de maintenir leurs effectifs au complet, malgré une activité réduite; il y a donc eu, au début de la crise, surtout du chômage partiel. Petit à petit, leurs trésoreries se sont amenuisées; ils ont dû chercher à ajuster leurs prix de revient à leurs prix de vente, et la diminution du prix de revient

comporte en général le travail continu ou à durée entière. En même temps, s'organisaient les secours de chômage et il est arrivé que l'indemnité de chômage était supérieure au salaire réduit à une semaine de trois jours de travail effectif. On comprend que les ouvriers aient préféré la Caisse de chômage au travail à mi-temps et que le nombre des chômeurs ait brusquement augmenté.

Ce qui paraîtrait intéressant dans l'avenir qui s'organise serait de pouvoir comparer le travail maximum qu'une industrie, une usine, un magasin a pu offrir, au travail qu'il offre actuellement : c'est la somme de ces rapports qui marquerait le vrai chômage à un moment donné.

M. RIST indique que la question du chômage partiel a été traitée en détail dans le premier volume de l'enquête de l'Institut scientifique de Recherches économiques et sociales paru en 1938. C'est la raison pour laquelle cette question n'a pas été reprise dans le deuxième volume qui va paraître.

Le chômage complet ne s'est pas seulement substitué au chômage partiel initial, il s'y est ajouté. Dès la fin de l'année 1931, le chômage complet a pris des proportions considérables, comme le montrent les graphiques publiés dans le premier volume de l'enquête. Ces proportions auraient été plus grandes encore si le chômage partiel n'avait permis de retenir un certain nombre d'ouvriers à l'usine.

Il rappelle que, du reste, le chômage partiel n'est connu que pour les établissements de plus de 100 personnes.

M. René ROY présente les observations suivantes :

1^o Pour tenir compte du chômage partiel, on pourrait songer à établir un indice de chômage en affectant du coefficient 1 le nombre des personnes qui chôment complètement et de coefficients inférieurs à l'unité ceux qui ne chôment que partiellement, ces derniers coefficients variant avec le degré du chômage partiel.

2^o Relativement à l'incidence des allocations accordées aux chômeurs pour leurs charges de famille, il serait intéressant d'examiner à nouveau comment se présente la question depuis les importantes mesures qui ont été récemment prises par le Gouvernement actuel en faveur des salariés qui sont chefs de famille.

M. RIST ne peut qu'exprimer son adhésion aux observations de M. ROY, qui lui paraissent l'une et l'autre extrêmement intéressantes.

Le Gérant : R. WALTHER.
